



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance
Dossier n° AT 077 371 26 00001

Date de dépôt : 19/06/2026
Demandeur : KING KEBAB 77
Pour : **réhabilitation restaurant**
Adresse du terrain : 29 avenue de la Gare à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/103

refusant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public

délivré par le Maire au nom de la commune

Le maire,

VU la demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public déposée le 19/06/2026 par KING KEBAB 77, sise 29 avenue de la Gare à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la demande :

- pour une réhabilitation de restaurant ;
- sur un terrain situé 29 avenue de la Gare à POMMEUSE (77515) ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la demande de pièces complémentaires de la Commission Départementale Sécurité et d'Accessibilité en date du 17/07/26, non complétée dans le délai d'un mois.

Vu la demande de pièces complémentaires du SDIS en date du 17/08/26, non complétée dans le délai d'un mois.

ARRÊTE

Article UNIQUE

La demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public est **REFUSÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 22/09/2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut (peuvent) contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Le tribunal administratif peut être saisi directement en vous déplaçant sur site, par voie postale ou par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.